

DÉCISION N° : 2005-MC-0628

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 740418

DOSSIER N° : 10091

Objet : Ressources Golden Tag Ltée
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 18 février 2005;

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense Ressources Golden Tag Ltée (la "Société") de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 3 750 000 unités au prix de 0,20 \$, donnant droit à une action ordinaire et à un bon de souscription permettant l'achat d'une action ordinaire au prix de 0,25 \$ pour une période de 2 ans.

Fait à Montréal, le 25 février 2005.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

EMale